

46

Commission permanente Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : M. LENFANT

48295

11 - Mobilités

Conventions permettant l'autorisation de réalisation de travaux d'aménagement de réduction de seuil de l'ouvrage d'art n° 378 sur la RD676 entre Roz-Landrieux et Plerguer

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Dans le cadre de sa politique environnementale de continuité écologique des cours d'eau, le Département d'Ille-et-Vilaine va entreprendre des travaux consistants à supprimer un seuil (chute d'eau) sur un ouvrage d'art situé sur le Biez Jean entre Roz-Landrieux et Plerguer.

Les travaux consistent à mettre en place une rampe d'enrochement en sortie d'ouvrage sur des terrains privés afin de garantir la continuité écologique sur ce point précis.

Le pont est situé au lieu-dit "Vildé Bidon" sur la RD676.

Les travaux s'effectuent dans le cours d'eau du Biez Jean sur les propriétés suivantes :

- Les parcelles cadastrées en section L sous les numéros 284 et 285 sur le territoire de la commune de Roz-Landrieux appartenant à :

Monsieur GICQUEL Daniel

Propriétaire domicilié 24 rue Jacques Cartier 35540 PLERGUER

- La parcelle cadastrée en section C sous le numéro 326 sur le territoire de la commune de Plerguer appartenant à :

Monsieur GOHIER Bruno

Propriétaire domicilié 15 La Barre 35540 PLERGUER

Il est proposé deux conventions d'autorisation d'effectuer des travaux sur le domaine privé chez Monsieur GICQUEL et chez Monsieur GOHIER afin de supprimer le seuil existant au niveau de notre ouvrage d'art départemental.

Les travaux seront effectués en octobre 2023 par le service travaux du Département d'Ille-et-Vilaine.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Monsieur GICQUEL, relative à l'autorisation de réalisation de travaux d'aménagement de réduction de seuil de l'ouvrage d'art n° 378 sur la RD676 entre Roz-Landrieux et Plerguer, jointe en annexe ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Monsieur GOHIER, relative à l'autorisation de réalisation de travaux d'aménagement de réduction de seuil de l'ouvrage d'art n° 378 sur la RD676 entre Roz-Landrieux et Plerguer, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces deux conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231514

Pour extrait conforme